



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-11121>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-11121

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Métropole Aix Marseille Provence

Adresse : Le PHARO 58 bd Charles Livon, 13567 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491999900

Courriel : Daja.dsp@ampmetropole.fr

Adresse internet : <https://ampmetropole.fr>

Point(s) de contact : Métropole Aix Marseille Provence Direction juridique Division Grands Contrats
Immeuble le Balthazar 2 Quai des Arenc 13002 MARSEILLE

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FRL04

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Délégation de service public pour l'exploitation du service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Beaurecueil, Meyreuil, Peyrolles, Rousset et Trets.

Numéro de référence : 2024DSP01

CPV - Objet principal : 90410000

Type de marché : Services

Description succincte : La présente procédure a pour objet de confier l'exploitation du service public de l'assainissement sur le territoire des communes de Beaurecueil, Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Trets.

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 90410000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL04

Description des prestations : Le Contrat sera exécuté aux risques et périls du délégataire, en application des principes généraux du droit des concessions et de toutes les dispositions juridiques et réglementaires en vigueur au moment de son exécution. En particulier, le Délégataire assumera un risque lié à l'exploitation des services, la part de risque transférée étant entendue au sens du second alinéa de l'article L. 1121-1 du code de la commande publique. Le contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de l'assainissement comprendra, sur le périmètre du contrat, les missions suivantes : - La collecte, le transport et le traitement des eaux usées ; - La gestion, l'entretien, la surveillance des installations d'assainissement collectif ; - l'exécution des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif ; - La gestion de la relation avec les abonnés. La nature et le détail des prestations déléguées et des obligations respectives de l'autorité délégante et de son délégataire ainsi que les moyens mis à la disposition de ce dernier seront précisés dans les pièces du DCE.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Valeur estimée (hors TVA) : 32436000 euros

Durée de la concession : 120 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Informations complémentaires : Le contrat de de délégation de service public prendra effet le 1er juillet 2025. Le futur délégataire exploitera le service à ses risques et périls, sa rémunération étant substantiellement liée aux résultats d'exploitation du service. Le paiement d'une redevance dont le montant et l'évolution seront fonction de l'économie générale du contrat sera demandé au futur délégataire.

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des conditions : PièceA1:Une lettre de candidature présentant le candidat (DC1 ou équivalent) accompagné des statuts de l'entreprise candidate PièceA2:Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (DC1 ou équivalent) PièceA3:Justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou autre registre professionnel (numéro unique d'identification, extrait K-bis ou document d'effet équivalent de moins de 3 mois) ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. La suite des pièces est transmises dans les informations complémentaires VI.3).

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Liste et description succincte des conditions : PièceA1:Une lettre de candidature présentant le candidat (DC1 ou équivalent) accompagné des statuts de l'entreprise

candidate PièceA2:Document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (DC1 ou équivalent) PièceA3:Justificatif d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou autre registre professionnel (numéro unique d'identification, extrait K-bis ou document d'effet équivalent de moins de 3 mois) ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. La suite des pièces est transmises dans les informations complémentaires VI.3).

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Pièce B1 : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires concernant des prestations comparables à celles auxquelles se réfère la présente consultation, portant sur les trois derniers exercices disponibles (le formulaire DC2 peut être utilisé). Pièce B2 : Les bilans, comptes de résultat et annexes, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des comptes annuels est obligatoire en vertu de la loi. Pièce B3 : Une déclaration appropriée de banques ou la preuve d'une assurance en cours de validité couvrant les risques professionnels. Pièce B4 : En cas d'impossibilité justifiée de produire les pièces B1 à B3 (notamment s'agissant des sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées), le candidat produira tout autre document de nature à justifier sa capacité économique et financière.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Absence de niveau spécifique minimal exigé

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Pièce C1:Références acquises par le candidat au cours des cinq dernières années en matière de gestion d'un service public aux caractéristiques similaires en nature et en importance à celui faisant l'objet de la présente consultation. Le candidat peut démontrer par toute autre référence ou tout autre moyen son aptitude à exécuter la délégation. Pièce C2 : Document de présentation détaillée de l'entreprise : forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux, activités principales et accessoires, organisation générale, moyens humains et matériels (le formulaire DC2 peut être utilisé). Pièce C3 : Toutes autres pièces permettant d'apprécier les garanties professionnelles et financières de l'entreprise, ainsi que l'aptitude à assurer la continuité du service public en garantissant l'égalité des usagers devant le service public. En particulier, si le candidat souhaite que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et/ou financières d'un ou plusieurs opérateur(s) juridiquement distinct(s), il devra justifier des capacités de cet/ces opérateur(s) et du fait qu'il en disposera pour la durée d'exécution de la présente délégation (produire un engagement écrit du ou des opérateurs concernés ou tout autre document probant)

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Absence de niveau spécifique minimal exigé

Conditions liées à la concession :

Conditions d'exécution de la concession : Au titre de la gestion du service, le délégataire sera donc chargé de la gestion du service et de ses installations, y compris les nouveaux ouvrages en cours de construction ou à venir pour le fonctionnement du service. Les caractéristiques des prestations que devra assurer l'entreprise sur le périmètre affermé seront principalement les suivantes : - Les relations du service avec les abonnés : accueil des usagers, gestion des réclamations, mise en oeuvre de la politique sociale décidée par la Collectivité... - Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations du service ; - Les travaux d'entretien et de réparation des ouvrages du service et en particulier des canalisations, - Les travaux de gros entretien renouvellement ; - Les travaux relatifs aux branchements et

compteurs ; - La facturation du service aux abonnés ; - La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations ; - La fourniture à la Collectivité de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale. Le contrat définira précisément les objectifs assignés au délégataire et les critères de performance correspondants, les informations que le délégataire tiendra à la disposition de la Collectivité, les modalités de leur transmission et les moyens de contrôle effectifs dont elle pourra faire usage pour vérifier la bonne exécution du contrat et la qualité du service.

Section 5 - Procédure

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Informations complémentaires : En cas de candidature sous forme de groupement, chaque entreprise membre du groupement doit transmettre l'ensemble de ces pièces, à l'exception de la pièce A1 (lettre de candidature unique, qui précisera l'identité de chaque membre du groupement, le caractère conjoint ou solidaire du groupement, ainsi que l'identité du mandataire. Y seront joints les pouvoirs donnés au mandataire pour représenter ses cotraitants). Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent présenter leur candidature dans les mêmes conditions que les sociétés existantes, sous réserve de justifier du caractère suffisamment avancé de leur création, de manière à pouvoir identifier leurs caractéristiques principales et les garanties professionnelles et financières apportées. Suite des pièces III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Pièce A4: Une déclaration sur l'honneur attestant que:-le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L3123-1 à L3123-11 du Code de la commande publique -que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18 et L. 3123-19 du Code de la commande publique, de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-5 du Code de la commande publique, sont exacts Pièce A5 : Une attestation de régularité fiscale datant du 30 11 2023 au plus tard, justifiant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu et taxe sur la valeur ajoutée) - document disponible sur l'espace sécurisé www.impots.gouv.fr. Le cas échéant, joindre également l'attestation de régularité fiscale de la société-mère du groupement candidat Pièce A6 : Une attestation de vigilance (attestation de régularité) datant de moins de 6 mois précédant la publication du présent avis, justifiant que le candidat est en règle au regard de ses obligations sociales (y compris celles relatives à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés si le candidat comprend au moins 20 salariés) - document délivré par l'URSSAF ou autre organisme de recouvrement concerné Pièce A7 : Le cas échéant, tout document attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-11 du Code de la commande publique

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Marseille

Adresse : 31 rue Jean François Leca,, 13002 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491134813

Télécopieur : +33 491811387

Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Marseille

Adresse : 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491134813

Télécopieur : +33 491811387

Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse internet : <http://Marseille.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Un référé précontractuel peut être formé à l'encontre de la présente procédure de passation, jusqu'à la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article L.551-1 du Code de justice administrative. Un référé contractuel peut être formé dans les conditions prévues à l'article L. 551-13 du Code de justice administrative. Un recours en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, conformément à l'arrêt rendu le 4 avril 2014 par le Conseil d'Etat (n° 358994).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Marseille

Adresse : 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille

Coordonnées :

Téléphone : +33 491134813

Télécopieur : +33 491811387

Courriel : Greffe.ta-marseille@juradm.fr

Adresse internet : <https://marseille.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2024